

## S o m m a i r e

**Choses vues**

- 2 Créer du lien

**Éditorial**

- 3 Tous à l'église ?

**Évangile à la Une**

- 4 Novembre :
- 
- De bons exemples ?

**Découverte**

- 5 Nadine Labaki :
- 
- « La non-tolérance est absurde »

**À la Une**

- 6 De l'argent public pour sauver
- 
- la presse ?
- 
- 8 Le nouveau président du MOC
- 
- veut « oser un monde solidaire »
- 
- 10 Le pacifisme est un combat

**Signe**

- 12 Le Patro redéfinit son cadre
- 
- « chrétien »
- 
- 14 Les « prêtres rouges » réhabilités ?
- 
- 16 Cyberbullying, menaces en ligne

**Éclairage**

- 17 En mémoire de moi
- 
- Partir, c'est prévoir un peu...
- 
- Si tu pleures...
- 
- Moi, je crois que...

**Vu**

- 21 Des (hu)mains pour réparer

**Rencontre**

- 24 Claire Colette :
- 
- « Compostelle : guérir et s'éveiller »

**Ça se vit**

- 27 Un habitat groupé et fraternel

**Eh ben ma foi**

- 28 Où les pauvres dormiront-ils
- 
- cette nuit ?
- 
- 29 La Parole, toujours, nous dépasse...

**Parole**

- 30 Apprendre à ressusciter

**À voir**

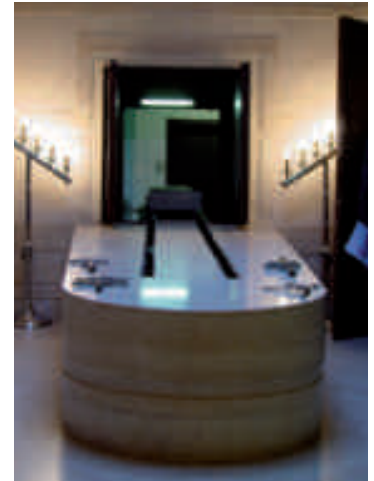
- 31 Trimeurs de fond
- 
- 32 À lire, à voir, à écouter...
- 
- 34 Un cœur de pierre
- 
- 35 Annonces

Tous  
à l'église ?

« Les prêtres n'iront plus dans les crématoriums. » « L'archevêque interdit les cérémonies religieuses dans les crématoriums. » « Brûler n'est pas chrétien selon Mgr... » Les récentes déclarations attribuées au président de la Conférence épiscopale belge ont suscité de fortes réactions de la part des médias, confirmant que toutes les prises de position « originales » de cet important personnage de l'Église ne laissent jamais les journalistes indifférents.

Précisons donc, comme l'a fait le porte-parole des évêques, que ce n'est pas l'archevêque lui-même, mais l'ensemble des évêques flamands, qui ont décidé ce qui suit : à partir de 2015, les prêtres n'auront le droit de se rendre dans les crématoriums que pour prononcer de « petites prières » (maximum dix minutes) et ne pourront plus y faire des offices complets. En tant qu'évêque compétent sur le territoire flamand, le Primat de Belgique a participé à cette décision, mais ne l'a pas prise seul. À cette nuance près, la mesure sera bien effective, à tout le moins pour la Flandre, dans une bonne année. Rien n'a encore été décidé pour le sud du pays (et quid de Bruxelles ?), mais il est rare que les clivages communautaires divisent la Conférence épiscopale. Les autorités qui ont pris cette décision ne s'en cachent pas : leur but est de ramener les fidèles dans les paroisses plutôt que de les voir participer à des cérémonies dans des lieux laïcs. Revaloriser ainsi la vie paroissiale et le partage par la Communauté du deuil des familles est un objectif louable. Mais ne relève-t-il pas d'une vision fort traditionnelle, et légèrement dépassée, des pratiques religieuses et paroissiales ? À l'heure actuelle, si bon nombre de familles choisissent des funérailles religieuses en crématorium, c'est justement parce qu'elles n'ont plus de liens avec une terre paroissiale et que, souvent, le défunt lui-même en était déconnecté. Forcer les funérailles en paroisse permettra certes d'utiliser davantage ces beaux édifices qui parsèment les villes et les campagnes. Mais cela n'assurera pas un retour à long terme des fidèles vers les églises. Par ailleurs, les paroisses sont parfois elles-mêmes déjà débordées de cérémonies de funérailles. Les rares prêtres qui subsistent doivent alors les réaliser à la chaîne ou les déléguer à des diacres. Dans pareilles conditions, la proximité entre célébrant, défunt et famille n'est souvent pas plus grande qu'en crématorium. Il arrive même que trouver dans l'urgence un prêtre proche s'avère impossible. Il faut dans ce cas chercher au loin un célébrant disponible... mais sans expérience de la vie locale, ni connaissance de la famille endeuillée. Le retour à l'église paroissiale sera-t-il alors moins artificiel que certaines cérémonies de crématoriums ?

Enfin, n'y autoriser que de « petites prières » récitées à toute vitesse par un prêtre agissant mécaniquement, de crémation en crémation, contribuera à faire de ces enterrements-là des cérémonies de deuxième classe, destinées aux « mauvais chrétiens ». Au moment où l'Église commence à se rendre compte qu'elle doit s'ouvrir au monde, manifester de la compassion vis-à-vis du vécu des humains et aller à leur rencontre, l'interdiction de cérémonies en crématorium sonne faux. Alors qu'il serait plus urgent de s'interroger sur les véritables nature et contenu de ce que devrait être une cérémonie religieuse de qualité dans ces lieux où le corps retourne à l'état de cendres.



© Magazine L'appel / Frédéric Antoine